

CONSEIL MUNICIPAL
Séance publique du 7 décembre 2020
COMPTE-RENDU SOMMAIRE

L'an deux mil vingt, le sept décembre à dix-huit heures trente, le conseil municipal de la commune de Val d'Anast, s'est réuni salle du conseil municipal, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre-Yves REBOUX, Maire, après avoir été convoqué le trente novembre deux mil vingt, conformément à l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

| EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL | | | |
|---|--|---------------|--------------|
| Séance du 7 DÉCEMBRE 2020 | L'an deux mil vingt, le sept décembre à dix-huit heures trente, le conseil municipal de la commune de Val d'Anast, s'est réuni salle du conseil municipal, en session ordinaire, sous la présidence de M. Pierre-Yves REBOUX, Maire, après avoir été convoqué le <i>trente novembre deux mil vingt</i> , conformément à l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales. | | |
| | Membres en exercice : 29 | Présents : 26 | Votants : 28 |
| Présents | F. ADAM, S. BASLÉ, I. BRANTONNE, A. CASOL, A. CHAUVIN, S. DENIER, G. EDET, A. GIZARD, F. GUILLOUËT, G. HOUSSIN, K. JUILLET, R. JUTEL, C. LAMY, C. LEBRETON, H. LEBRETON, L. LELIEVRE, F. LETORT, F. LOYER, C. MARTIN, I. NICOLAS, B. PAUMIER, P-Y. REBOUX, J-M. RUS, M-P. SALMON, Q. TIZON, J-C TROCHET. | | |
| Absents | | | |
| Absents excusés | <i>Pouvoirs</i> : C. MICHEL à G. EDET - M. ALIAGA à A. GIZARD - V. RIGAUD. | | |
| Conformément à l'article L.2121-15 du C.G.C.T - nomination d'un secrétaire de séance : A. CHAUVIN | | | |

AUTRES DOMAINES DE COMPÉTENCES

Autres domaines de compétences des communes

N° 20-128 - MODIFICATION DES STATUTS DU SDE 35

A l'unanimité, le conseil municipal approuve le projet des statuts du SDE35.

INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE

Exercice des mandats locaux

N° 20-129 - INDEMNITÉS DE FONCTIONS DU MAIRE ET DES ADJOINTS ET DES MAIRES DÉLÉGUÉS

A la majorité – 5 abstentions de Mme Edet, Mme Michel (procuration à Mme Edet), Mme Gizard, M. Aliaga (procuration à Mme Gizard), M. Lamy - le conseil municipal :

- Inscrit au budget les montants correspondants ;
- Décide de verser, dans le respect de l'enveloppe précédemment définie, des indemnités aux maires et adjoints à compter du 2 novembre 2020 ;
- Décide de verser, dans le respect de l'enveloppe précédemment définie, des indemnités aux conseillers municipaux délégués à compter de la date de prise des arrêtés municipaux portant délégation de fonctions.

FINANCES

Divers

N° 20-130 - TARIFICATION 2021

A l'unanimité, le conseil municipal approuve les tarifs 2021.

FINANCES

Divers

N° 20-131 - TARIFS DE LA SALLE DU ROTZ ET DE LA SALLE POLYVALENTE DE CAMPEL

A la majorité – vote contre de M. Lamy - le conseil municipal approuve les tarifs 2021.

FINANCES

Divers

N° 20-132 - VENTE DE MOBILIER

A l'unanimité, le conseil municipal approuve la mise en vente de chaises de salles de classes réformées et fixe le prix de vente à 5 € l'unité.

FINANCES

Subventions

N° 20-133 - SUBVENTION A L'UCAM

A l'unanimité, le conseil municipal approuve l'attribution d'une subvention à caractère exceptionnel à l'UCAM d'un montant de 1 500 €.

FINANCES

Subventions

N° 20-134 - SUBVENTION A L'ACCA DE MAURE DE BRETAGNE

A l'unanimité, le conseil municipal approuve l'attribution d'une subvention à caractère exceptionnel à l'ACCA de Maure de Bretagne d'un montant de 500 € correspondant aux indemnités des membres de l'association contribuant au piégeage des nuisibles.

DOMAINE ET PATRIMOINE

Locations

N° 20-135 - LOCATION D'UN LOCAL AU 22 RUE DE GUER

A la majorité (abstention de M. Lamy), le conseil municipal approuve la location d'un local au 22 rue de Guer et fixe le montant mensuel du loyer à 300 €, charges comprises.

DOMAINE ET PATRIMOINE

Aliénations

N° 20-136 - VENTE DE L'EX-MAISON MÉDICALE AU 1 RUE DES CHÊNES

A l'unanimité, le conseil municipal :

- Approuve la vente à Monsieur DABOUDET Cyrille, né à Rennes le 23 avril 1970 et demeurant 2 Chemin des Carrières, 47360 Lacépède, du bien immobilier sis 1 rue des Chênes, 35330 Val d'Anast, cadastré AB 407 et YL 151 pour un coût de 169 600 € frais d'agence inclus, soit 160 000 € nets vendeur.
- Autorise Monsieur le Maire à signer l'acte de vente et tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

DOMAINE ET PATRIMOINE

Aliénations

N° 20-137 - REVITALISATION DU CENTRE-BOURG DE MAURE DE BRETAGNE – CESSION D'UN BIEN PAR L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE BRETAGNE AU 6 RUE DE LOHÉAC

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Demande que soit procédé à la revente par l'Etablissement Public Foncier de Bretagne à Mme LE MENN Jessica et M. CLINCHARD Alexandre de la parcelle suivante :

| Commune de Val D'Anast | |
|------------------------------|---|
| Parcelles | Contenance cadastrale en m ² |
| AC n° 398 | 553 m ² |
| Contenance cadastrale totale | 553 m ² |

- Approuve la cession par l'Etablissement Public Foncier de Bretagne à Mme LE MENN Jessica et M. CLINCHARD Alexandre, du bien ci-dessus désigné, au prix de quarante et un mille €uros (41 000,00 EUR) TTC, frais de négociation (d'un montant de 4 000 €) et frais de notaire à charge de l'acquéreur,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

FINANCES

Subventions

N° 20-138 - REVITALISATION DU CENTRE-BOURG DE MAURE DE BRETAGNE – APPEL A CANDIDATURES «DYNAMISME DES CENTRES VILLES ET BOURGS RURAUX, CYCLE OPÉRATIONNEL – APPROBATION DU PROJET D'AMÉNAGEMENT DE LA PLACE DE L'ÉGLISE ET DEMANDE DE SUBVENTION

A l'unanimité, le conseil municipal :

- Approuve le projet de réaménagement de la place de l'Eglise ;
- S'engage à la réalisation des travaux correspondants et à livrer l'opération au plus tard le 31 décembre 2024 ;
- Autorise Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention de 100.000 € auprès de la Région dans la cadre du cycle opérationnel de l'appel à projets « dynamisme des centres villes et bourgs ruraux », ainsi qu'à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

FINANCES

Subventions

N° 20-139 - REVITALISATION DU CENTRE-BOURG DE MAURE DE BRETAGNE - APPEL A CANDIDATURES « DYNAMISME DES CENTRES VILLES ET BOURGS RURAUX, CYCLE OPÉRATIONNEL – APPROBATION DU PROJET D'AMÉNAGEMENT AU 8 RUE DE LA GARE ET DEMANDE DE SUBVENTION

A l'unanimité, le conseil municipal :

- Approuve le projet de réalisation d'une voie de desserte de l'îlot Paris au 8 rue de la Gare en vue d'y réaliser un ou plusieurs programmes immobiliers ;
- S'engage à la réalisation des travaux correspondants et à livrer l'opération au plus tard le 31 décembre 2024 ;
- Autorise Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention de 53.161 € auprès de la Région dans la cadre du cycle opérationnel de l'appel à projets « dynamisme des centres villes et bourgs ruraux », ainsi qu'à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

FINANCES

Divers

N° 20-140 - CONVENTION MULTI-SERVICES AVEC LA FGDON 35

A l'unanimité, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention la FGDON 35 et à régler le montant de la participation financière de 210 €.

FINANCES

Divers

N° 20-141 - CONVENTION POUR LA MISE EN PLACE SUR LES FAÇADES DE DISPOSITIFS ANTI SALISSURES POUR LES DÉJECTIONS DES HIRONDELLES

A l'unanimité, le conseil municipal :

- Approuve par voie de convention avec les propriétaires la mise en place sur les façades de dispositifs anti salissures pour les déjections des hirondelles ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer des conventions entre la commune et les propriétaires.

INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE

Désignation de représentants

N° 20-142 - LIQUIDATION DE L'ASSOCIATION DE GESTION DU RESTAURANT SCOLAIRE (AGRS) – DÉSIGNATION DE MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

- **A l'unanimité** (M. Lamy ne prend pas part au vote), le conseil municipal désigne 4 représentants : *Mme Isabelle BRANTONNE, M. Arnaud CHAUVIN, Mme Gisèle EDET et Mme Isabelle NICOLAS*, afin qu'il les convoque à l'assemblée générale qui approuvera la liquidation et la dévolution du solde bancaire de l'association, et donnera quitus au liquidateur.

Le Maire,
Pierre-Yves REBOUX

